

Séance du 14 février 1962.

Le quatorze février ~~1962~~ nuit neuf cent soixante deux à neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Ernest Allary, Maire.

Présents: M^{rs} Allary, Ferret, Viollet, Phélippeau, Faure, Mazière, de Suremain, Demouailles.

Absents: M^{rs} Lhoumier, Borderon.

Secrétaire: M. Viollet.

Bureau aide Sociale.

Présents: M^{rs} Faure, Gralbos, Duroucié.

Carte Sociale des Économiquement Faibles.

M^{lle} V^{ie} Béricau ayant demandé le bénéfice de la Carte Sociale des Économiquement Faibles, le Conseil Municipal et le Bureau d'aide Sociale donnent un avis favorable à sa demande.

Sursis d'incorporation.

Le jeune Allary Pierre ayant demandé à bénéficier d'un sursis d'incorporation pour continuer ses études, le Conseil Municipal donne un

avis favorable à cette demande.

Emploi du temps et salaire du journalier employé sur les chemins.

La Commune étant rattachée à la Subdivision des Ponts et Chaussées de Moutbron, le Maire expose qu'il y aurait lieu que le journalier suive les horaires de travail de cette subdivision et puisse travailler avec les équipes d'ouvriers, soit sur la commune, soit sur d'autres communes lorsque il n'y aurait pas de travail sur votre commune. Le Maire propose également que son salaire soit augmenté et soit celui des ouvriers de sa catégorie employés dans la Subdivision de Moutbron = 1,76 Nouveau Franc horaire. Le Conseil Municipal accepte ses propositions. Le nouveau salaire horaire sera versé à partir du 1^{er} mars.

Faus Ylla Heppens Faus

Mazury

~~E. P.~~

penonville